

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE  
DU 29 FEVRIER 2024 – 8H00**

**Présents :** Président : Loïc RICHARD

Membres titulaires Monique BERTRAND (secrétaire), Audrey MEYER JAEGLY, Stéphane SCHNEIDER, Christelle TAVOLIERI (secrétaire adjointe), Nathalie VIDAL (trésorière adjointe)

**Absents et excusés :** Membres titulaires : Ali KHIDER (trésorier), Dahbia THIEL (déléguée syndicale),

**Assistent également à la réunion :** Rachel STANTINA, Directrice Administrative et Financière (invitée),  
Dorothee LEGRAIN (membre suppléant)

Le Président ouvre la séance et introduit les points à l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2024**

Le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2024 est approuvé par les membres du CSE.

**2) Vie de l'association**

La vie de l'association a été marquée par le décès le 17 février 2024 d'un collègue de travail, M. Paulo LEITE DOS SANTOS à l'âge 48 ans. M. LEITE DOS SANTOS était une personne plaisante et attachante appréciée de tous. La nouvelle de son décès a secoué et profondément attristé les salariés de l'association.

Quelques jours avant, le 15 février 2024, Madame Arlette TROCHE, directrice de l'association SILONE et membre du Conseil d'Administration d'Aléos, est décédée à 84 ans. Madame Arlette TROCHE, dont le mari a été autrefois directeur de COTRAMI, a toujours honoré de sa présence les assemblées générales de l'association. C'était une dame qui ne lâchait rien et se battait pour son association, pour les familles et les personnes hébergées dans les 60 logements gérés par SILONE. La question de

la pérennité de l'association se pose désormais. MM. Loïc RICHARD et Gérard UNFER sont membres du Conseil d'Administration de SILONE. Aléos se mobilise pour apporter un soutien à l'association.

A fin février 2024, Aléos compte 144 salariés.

- **Entrées**

Secteur Santé

- ✓ PIOT LEJEAGER Nicolas, infirmier, le 20 février 2024, en CDD de remplacement,
- ✓ Inès GISSELBRECHT, infirmière, le 22 février 2024, en CDD de remplacement.

### **Pacte des solidarités**

Un travail en amont pour l'élaboration du pacte des solidarités est en cours de réalisation. Les associations, l'Etat et la CEA sont en train de dresser ensemble un état des lieux en prenant en considération les axes suivants :

AXE I : l'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté ;

AXE II : la sortie de la pauvreté par le travail en lien avec le projet France Travail ;

AXE III : la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits dont le logement et l'aller vers ;

AXE IV : la construction du volet solidaire de la transition écologique.

Une réunion de co-construction s'est tenue le 8 février en présence du Directeur d'Aléos, représentant à cette occasion l'UNAF0.

### **Réunion « Formation à l'embauche, santé et sécurité au travail »**

Une formation sécurité, nouvelle formule et par petits groupes, est mise en place, avec une périodicité de 3 fois par an soit une formation en début d'année, une seconde avant l'été et une troisième en fin d'année. A l'intervention de M. Eric MEYER sur la sécurité s'ajoute celle de Loïc RICHARD sur l'association et sa stratégie.

### **3) Proposition d'ouverture des activités sportives du CSE aux salariés des partenaires et modification éventuelle du règlement intérieur**

Constatant un faible nombre d'inscrits aux activités de bien-être et sportives organisées par le CSE, les membres du CSE souhaitent ouvrir celles-ci aux salariés des partenaires présents à l'Atrium : AMAC, Solidarité femme 68, Adil..

En effet, pour les activités se déroulant de 12h15 à 13h00, on compte en moyenne 10 à 15 personnes pour une capacité de 20 personnes. Pour les activités se déroulant de 17h45 à 18h30, le nombre d'inscrits oscille entre 5 et 10. Pour atteindre l'équilibre financier, il faudrait au minimum 16 personnes par séance.

Mme Dorothee LEGRAIN propose que le CSE s'inspire de celui de PEUGEOT qui ouvre certaines de leurs activités aux salariés extérieurs. M. Loïc RICHARD explique que le cas de PEUGEOT est particulier car du fait de la baisse des effectifs de la société à Mulhouse, les équipements sportifs se sont retrouvés surdimensionnés. L'ouverture à d'autres salariés a permis certainement une continuité de l'utilisation et de l'entretien de ces équipements. Il indique également qu'il n'est pas réglementaire de faire bénéficier des salariés extérieurs des mêmes avantages que les salariés d'Aléos car les sommes versées par le CSE au bénéfice de ses salariés ne doivent pas profiter à d'autres salariés.

Il propose donc, avant d'envisager l'ouverture à des salariés extérieurs (sous des modalités à définir), d'identifier les gens qui ont participé aux activités sportives et qui n'ont pas renouvelé leur participation pour savoir quels étaient leurs motifs.

Avant de proposer l'ouverture des activités à des personnes extérieures, il est préférable de voir :

- Si on dédie une enveloppe financière à ces activités quel que soit le nombre de participants, le montant ne devant pas être trop important ;
- Si on organise moins de séances,
- Si on intervient sur les horaires (peu d'inscrits en fin d'après-midi)
- Si on négocie à la baisse le coût des séances.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

#### **4) Information sur le renouvellement de l'accord de génération et égalité professionnelle**

M. Loïc RICHARD rappelle l'objectif de l'accord de génération et d'égalité professionnelle. Au lieu de faire 3 accords différents concernant les seniors, les jeunes et l'égalité professionnelle, il a été décidé de mettre en place un accord qui, d'une part, ne discrimine pas les seniors mais facilite leur fin de carrière et, d'autre part, qui promeut l'accueil et la formation des stagiaires et des jeunes en alternance. En contribuant à la formation d'un certain nombre de stagiaires et d'alternants (L.H.S.S., S.I.S., S.I.E, Résidences...), Aléos véhicule également auprès de ces jeunes l'image du monde associatif.

Au niveau de la répartition des métiers, les métiers exercés chez Aléos, du fait des conventions sociales, sont genrés et plutôt féminins (infirmières, travailleurs sociaux) mais Aléos applique une politique d'égalité dans les salaires, dans la formation, dans la classification et dans les conditions professionnelles à l'égard des deux sexes.

Les membres présents, qui ont reçu préalablement l'accord pour information, ne font aucune observation complémentaire et votent en faveur de cet accord.

#### **5) Information sur la sortie CSE**

La sortie CSE est avancée au 13 juin 2024 en raison de la journée mondiale des migrants du 20 juin. L'organisation au domaine St Loup se précise au niveau du repas (foodtruck) et de la logistique (visite du domaine St Loup, tables prêtées par la commune de Michelbach.

Au niveau de l'animation, il est prévu des activités ludiques et diverses telles que de la pétanque, du tir à l'arc, des balades en calèche, des cours de yoga et de pilâtes, une randonnée, et éventuellement de la zumba.

La majorité des membres souhaite proposer tout au long de la journée des activités en libre-service selon certaines plages horaires.

M. Loïc RICHARD rappelle que l'un des objectifs de cette sortie est de faire connaissance et de créer du lien entre les salariés. Or, les challenges en petits groupes composés de membres de chaque secteur et pôle favorisent les relations entre collègues et fédèrent les équipes. Il suggère de proposer deux temps, l'un animé par un challenge et l'autre où l'on choisit librement ses activités.

Mme Monique BERTRAND et M. Stéphane SCHNEIDER contacteront des sociétés de team building pour voir s'ils peuvent nous proposer un challenge sur la sécurité.

## 6) Mise en place des paniers bio

47 personnes ont participé à l'enquête sur les paniers bio et 37 personnes sont intéressées par la mise en place d'un tel service. Le choix du prestataire entre Paniers Bio et Alter est équilibré (21 vs 23). Les personnes sondées privilégient l'action locale, l'absence d'engagement, l'insertion et la constitution autonome du panier. 15 personnes se disent prêtes à venir récupérer leurs paniers à l'Atrium même s'ils n'y travaillent pas.

Il est décidé de recourir aux services de Paniers bio dont la logistique est moins lourde ; le recours à Alter Est s'avérant compliqué en raison des règles drastiques en matière d'hygiène imposées pour les produits réfrigérés (obligatoires puisque les légumes et fruits sont pelés et coupés) et en raison de la configuration de l'Atrium.

Les paniers bio pourront être déposés dans le local C.S.E. quand celui-ci sera terminé.

En attendant, Mme Dorothee LEGRAIN se renseignera auprès de M. Eric MEYER pour savoir si le local à vélos peut accueillir cette livraison. Elle se renseignera également sur le volume que représente une trentaine de paniers bio et sur le type de camionnette utilisée pour voir si celle-ci peut pénétrer dans le parking souterrain.

M. Stéphane SCHNEIDER propose de mettre à disposition des casiers fermés à clé pour le stockage des paniers bio.

**La prochaine réunion du CSE est prévue le 19 mars 2024 à 8 heures.**

La secrétaire de séance  
Monique



Le président du CSE  
Loïc RICHARD

